



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo


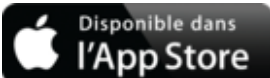


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

- **Fin novembre 2019 – janvier 2020** : consultation du site www.terminales2019-2020.fr
- **20 décembre 2019** : ouverture de la plateforme Parcoursup
- **22 janvier – 12 mars 2020 (minuit)** : inscription et création du dossier Parcoursup, consultation des caractéristiques et attendus des formations, saisie des vœux : www.parcoursup.fr
- **Jusqu'au 2 avril 2020** : finalisation des dossiers de candidature
- **19 mai – 17 juillet 2020** : réception et acceptation des propositions d'admission
- **25 juin 2020** : ouverture de la phase complémentaire

- **22 janvier – 12 mars 2020 (minuit) :**
ouverture des dossiers élèves, saisie de vœux et constitution des dossiers
- Une **adresse email valide** et régulièrement consultée est nécessaire, les adresses email des parents pourront être saisies pour recevoir messages et alertes
- Pensez à télécharger **l'application Parcoursup** en version Android  et iOS  pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- Consultation des attendus et caractéristiques des formations permettant d'affiner ses choix
- **ATTENTION** : Plus aucun vœu ne pourra être saisi après le 12 mars 2020 à minuit.

- **Jusqu'au 2 avril 2020 :**
date butoir pour finaliser les dossiers (documents demandés, projet de formation motivé pour chaque formation choisie) et confirmer les vœux (ATTENTION : tout vœu non confirmé à cette date ne sera pas pris en compte et aucune modification ne pourra se faire)
- **19 mai – 17 juillet 2020 :**
prise de connaissance des réponses données et réponse dans les délais impartis (ATTENTION : aucune réponse donnée pendant les écrits du bac)
- **Remarque :** Une fois un vœu accepté, l'élève doit **s'inscrire dans l'établissement** concerné

- **A compter du 20 décembre,** Parcoursup informe les lycéens sur les **caractéristiques des formations** et en particulier sur les **connaissances et compétences attendues** à l'entrée de chaque formation.
- **Informations disponibles :**
 - ▣ contenus et organisation des enseignements + attendus des formations
 - ▣ éléments pris en compte par l'établissement d'accueil pour l'examen du dossier
 - ▣ taux de passage en deuxième année, taux de réussite au diplôme, taux d'insertion professionnelle (lorsque ces données sont disponibles)
 - ▣ les différentes possibilités de poursuite d'études de la formation, les métiers auxquels conduit la formation, etc.
 - ▣ les capacités d'accueil en 2020 ainsi que le nombre de candidats et le nombre d'admis en 2019
- **A noter : les attendus (connaissances et compétences des formations) se réfèrent à des éléments de cadrage national**

Focus sur...

Les vœux

- Un vœu = une formation dispensée dans un établissement
- Possibilité de formuler **10 vœux** (statut étudiant et autant sous statut apprenti)
- Les vœux portent sur les formations sélectives (Ecole, BTS, DUT, CPGE, IFSI), non sélectives (licences et études de santé)
- Les vœux **ne sont pas classés** mais ils sont **motivés** et **réfléchis** (saisie obligatoire de la motivation pour chaque formation à la rubrique « projet de formation motivé »)
- Les vœux se font à partir du moteur de recherche de la plateforme + les attendus et les éléments à fournir, une fois son dossier crée
- **Rappel :**
 - ▣ **date butoir saisie des vœux : 12 mars (minuit)**
 - ▣ **date butoir constitution des dossiers : 2 avril**

Focus sur...

Les vœux

- Les vœux multiples : permettent de choisir **la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention**. Un vœu multiple est composé de sous-vœux (20 au maximum en statut étudiant -hors IFSI- et 10 en apprentissage) qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- Les BTS et DUT sont regroupés par spécialité au niveau national
- Les CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale
- Certaines licences peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique

- Exemples :
 - demande de la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants :**
 - Lycée A à Paris sans internat
 - Lycée B à Paris sans internat
 - Lycée C à Marseille avec internat et sans internat
 - ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation
 - demande de la licence « droit » dans la région X dans les établissements suivants :**
 - Université A
 - Université B
 - Université C
 - ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

- A partir du 19 mai, une alerte est envoyée sur la messagerie personnelle de l'élève ou celle de Parcoursup ou sur le téléphone portable de l'élève via l'application
- L'élève répond dans les délais indiqués sur la plateforme
 - Entre le 19 et le 23 mai : 5 jours pour répondre**
 - Le 24 mai : 4 jours pour répondre**
 - A partir du 25 mai : 3 jours pour répondre**
- faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais, **la place est libérée pour un autre candidat.**

Les réponses possibles :

Pour une formation sélective (STS, IUT, CPGE, IFSI, écoles, etc.)

- Oui (proposition d'admission)
- En attente d'une place
- Non

Pour une formation non-sélective (licence)

- Oui (proposition d'admission)
- Oui-si (proposition d'admission)
- En attente d'une place

Comment répondre :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

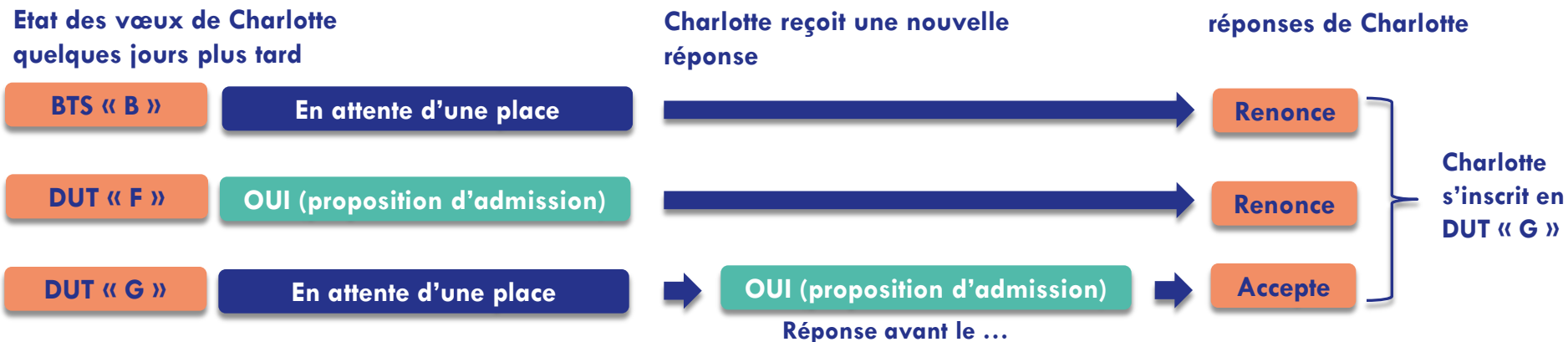
- **Le candidat s'inscrit à la phase complémentaire dès le 25 juin. Il pourra solliciter l'accompagnement par la commission d'accès à l'enseignement supérieur**

- Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 19 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Quelques jours plus tard, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



□ Les ressources si besoin :

- ✓ Les 2 professeurs principaux de la classe
- ✓ Mme HOMSI et Mme CONTESSA, psychologues de l'éducation nationale (prise de RV à la vie scolaire ou directement au CIO Couriot)
- ✓ Le site de l'ONISEP : www.onisep.fr
- ✓ <http://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>
- ✓ www.parcoursup.fr
- ✓ www.terminales2019-2020.fr (info métiers, filières...)
- ✓ www.messervices.etudiant.gouv.fr (dossier social, bourse...)
- ✓ **Le numéro vert : 0 800 400 070**

Merci pour votre attention

L'équipe de direction du lycée Honoré d'Urfé